



FICHE DE PRESSE

GÉNÉRALISER LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE, AGIR À LONG TERME : LE VAR S'ENGAGE

Le conseil général du Var mise sur la baisse des consommations électriques et sur le développement des énergies renouvelables. Il entend réduire la consommation électrique de 15 % d'ici 2013 puis de 20 % en 2020. Il souhaite également porter la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale du département à 15 % fin 2012 puis 25 % fin 2020.

Le Var s'engage à :

Réaliser des économies d'énergies

- **En réduisant ses propres consommations.** Depuis 2009, le conseil général a mis en place un certain nombre de mesures de manière à réduire ses propres consommations d'énergies de 10 %. Par exemple par l'achat de matériel basse consommation, la gestion personnalisée de locaux grâce aux nouvelles technologies (détecteurs de présence ou de luminosité, gestion horaire du courant) et bien sûr en sensibilisant ses 5 000 agents pour faire le plus d'économies possibles.

- **En construisant des bâtiments économes en énergie.** C'est le cas pour les collèges ultra-modernes de **Viduban et Saint-Zacharie**, réalisés par le conseil général du Var, qui ont ouvert leurs portes lors de la dernière rentrée scolaire. À la pointe de l'innovation et du respect de l'environnement, ces deux établissements ont été remarqués au niveau national. Ce sont les seules constructions de collège de la région Paca à avoir reçu une certification HQE sur les phases programme et études : intégration paysagère, production d'eau chaude grâce à des panneaux solaires thermiques, chauffage avec une chaudière bois, ventilation faisant appel à la géothermie... Tous les procédés nouvelle génération ont été mis en place pour optimiser ces installations en utilisant les énergies renouvelables

- **En soutenant les communes dans leurs projets économes en énergie.** Le conseil général du Var a mis en place une **écobonification**. Dans chaque territoire, tous les projets économes en énergies pourront bénéficier d'un **financement majoré de 10 %** si la commune s'est dotée d'un Agenda 21 ou d'une charte de développement durable. C'est également le cas des programmes publics inscrits aux contrats de territoire utilisant les énergies renouvelables. Car **favoriser les alternatives** qui utilisent les ressources locales est l'autre ambition du conseil général du Var. Elles offrent le double avantage de contribuer à la sécurisation électrique et d'être des énergies "propres" et inépuisables.

Développer les énergies renouvelables

Seuls 10 % de notre consommation sont aujourd'hui assurés par les énergies renouvelables. Or, le Var dispose d'un vrai potentiel en matière solaire, de vent, de bois. Le gisement bois est par exemple, à lui seul, évalué entre 150 000 et 180 000 tonnes/an.

- **La structuration de la filière bois** est une priorité pour le département. Le conseil général y œuvre. Il coordonne les opérations de structurations de la filière qui compte aujourd'hui 3 plates formes de transformations de bois forestier d'une capacité de 5 000 tonnes/an. Le conseil général a équipé des collèges et bâtiments de chauffage bois.

- **Le conseil général lance un appel à projet** auprès d'investisseurs privés pour **installer des panneaux photovoltaïques sur les toits de bâtiments départementaux**. Ces surfaces permettront de produire des dizaines de milliers de kilowatts par an, sans investissement financier pour la collectivité.

- **Le conseil général soutient les projets d'installation d'entreprises vertes** dans le Var. Le Département accompagne également l'installation de parcs photovoltaïques sous réserve qu'ils ne dénaturent pas le paysage. Et dans le cadre de son concours Var terre d'innovation 2010, deux entreprises très innovantes ont été récompensées. **La Sarl Marine technique Méditerranée – Grimaud** sur le Golfe de Saint-Tropez pour la fabrication en matériaux composites de capteurs solaires Caméléon qui se dissimulent dans tous types de supports décoratifs : clôture, porche, toit, mur... et la **Société Ebe bois, sur le Haut Var Verdon** pour sa production de briquettes en bois broyé issus des forêts varoises pour les cheminées, inserts ou poêles à bois.

Informier et sensibiliser les Varois

- **Par Var Mag', le magazine du conseil général du Var**, tiré à 475 000 exemplaires, est distribué dans toutes les boîtes aux lettres du Var. Régulièrement, des articles sont consacrés à ce sujet :

- dossier Territoire et développement durable (Février 2010)
- la performance énergétique dans les nouveaux collèges (mars 2010, septembre 2010)
- la construction durable dans les logements sociaux (avril 2010)
- un camping réduit sa note d'électricité (juillet août 2010)
- un plan climat énergie pour le Var (décembre 2010)

- **par www.var.fr, le site internet du conseil général du Var**, avec près de 35 000 visiteurs uniques par mois.

- **par des événementiels** : participation à la semaine du développement durable, soutien à des événementiels.